

## DIP : florilège à destination du notariat

Niveau : Pratique courante

Durée : 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

### Public concerné :

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit international privé

### Objectifs pédagogiques :

- Déterminer un régime matrimonial en présence d'éléments d'extranéité
- Rédiger un acte de changement de régime matrimonial ou de changement de loi applicable au régime matrimonial en présence d'éléments d'extranéité
- Déterminer la loi applicable à une succession présentant des points de contacts avec un ou plusieurs pays étrangers
- Mettre en œuvre des stratégies simples d'anticipation successorale, au moyen de libéralités notamment, dans un contexte international
- Rechercher la teneur du droit étranger en matière de régimes matrimoniaux et de successions

### Contenu :

#### La détermination du régime matrimonial en droit international privé

- La détermination du régime pour les époux mariés avant le 1er septembre 1992
- La détermination du régime pour les époux mariés entre le 1er septembre 1992 et le 28 janvier 2019
- La détermination du régime pour les époux mariés à compter du 29 janvier 2019

#### Le changement de régime matrimonial en droit international privé

- Le changement de régime selon la loi applicable au régime
- Le changement de loi applicable au régime

#### La détermination de la loi successorale

- Les règles de principe
- Le choix de loi applicable à la succession
- Les correctifs : renvoi, ordre public international, droit de prélèvement

#### Les libéralités en droit international privé

- Les donations
- Les actes de disposition à cause de mort

### Prérequis :

Aucun prérequis exigé. Cependant une connaissance en droit international privé est conseillée. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

### Modalités d'exécution

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION TOULOUSE : 11 boulevard des Récollets Immeuble Le Belvédère 31400 TOULOUSE

Tél. +33 5 61 21 21 58 – Fax : +33 5 62 27 19 11 – Courriel : [toulouse@inafon.fr](mailto:toulouse@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

l'issue de la formation

Page 3 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

**DELEGATION TOULOUSE** : 11 boulevard des Récollets Immeuble Le Belvédère 31400 TOULOUSE  
Tél. +33 5 61 21 21 58– Fax : +33 5 62 27 19 11– Courriel : [toulouse@inafon.fr](mailto:toulouse@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>